



# CONSEIL NATIONAL DE L'INDUSTRIE

## Réunion du comité exécutif

28 mai 2018





<b>Le Conseil National de l'Industrie.....</b>	<b>6</b>
16 Comités stratégiques de filière labellisés .....	6
Un premier contrat signé : CSF Automobile .....	8
Un contrat en voie de finalisation : CSF Bois.....	10
Un contrat en voie de finalisation : CSF Chimie et Matériaux .....	11
<b>Les 6 nouvelles filières labellisées.....</b>	<b>12</b>
CSF Eau.....	12
CSF Mines et métallurgie .....	12
CSF Industries pour la construction .....	13
CSF Industries des nouveaux systèmes énergétiques.....	13
CSF Valorisation des déchets.....	14
CSF Industrie Électronique.....	14
<b>Deux nouveaux outils pour accompagner les CSF.....</b>	<b>15</b>
CNI numérique .....	15
CNI International.....	18
<b>Notre feuille de route .....</b>	<b>20</b>
Mission : Véhicules autonomes.....	21
Mission : Batteries.....	23
Mission : Nanoélectronique .....	25
Mission : Santé et bio-production .....	27
Mission : Politique européenne de l'industrie .....	29
Mission : Simplification.....	31
Mission : Fiscalité de production .....	34
Mission : Approvisionnements en matières premières .....	37
<b>Focus sur l'emploi et les compétences .....</b>	<b>38</b>
Le projet de loi Avenir professionnel et les engagements des filières en faveur de l'apprentissage.....	41
Le Programme d'investissement dans les compétences .....	43
L'accompagnement des filières par les EDEC.....	44
La formation de 4000 dirigeants à horizon 2021.....	45
Exemples d'initiatives territoriales .....	47



**3,2 millions**

de salariés dans l'industrie

**+ 21 000 emplois**

En 2017, l'emploi salarié total dans l'industrie manufacturière a progressé pour la première fois depuis 2001.

**37.9%**

Le taux de marge dans l'industrie manufacturière française est à son plus haut niveau depuis 1967.

### Les points à retenir :

- **16 filières** désormais labellisées au sein du Conseil national de l'industrie
- Le lancement de deux nouveaux outils pour accompagner les filières : le **CNI numérique** (9 juillet) et le **CNI international** (10 juillet)
- Des projets soutenus dans le secteur du **véhicule autonome**, des **batteries** et de la **nanoélectronique**.
- De nouvelles missions lancées sur **l'approvisionnement en matériaux stratégiques** et sur la **bioproduction**.
- Dès 2018, le Plan d'investissement en compétences permettra de financer **148 700 entrées en formation (pour 670 millions d'euros)**.
- L'industrie s'est aujourd'hui fixée comme ambition **d'augmenter de 40% son nombre d'apprentis d'ici à 5 ans**, ce qui portera de 62 000 à 87 000 le nombre d'apprentis qui rejoignent chaque année l'industrie.
- L'État apporte un soutien de 60 millions d'euros aux accélérateurs de Bpifrance pour aider à grandir **4 000 entreprises à horizon 2021**.

# Le Conseil National de l'Industrie

## 16 Comités stratégiques de filière labellisés

Les Comités stratégiques de filière (CSF), correspondant chacun à une filière stratégique de l'industrie française, ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des contrats de filière, les enjeux clés de la filière et de fédérer les énergies autour de projets structurants pour l'avenir.

16 Comités stratégiques de filière sont désormais validés. Au-delà des 10 filières validées le 26 février, le Comité Exécutif a validé, ce jour, 6 nouveaux comités stratégiques de filières, au vu de la qualité des projets présentés :

- **Eau** – président : Antoine Frérot, vice-présidente : Marie-Ange Debon
- **Industrie électronique** – président : Thierry Tingaud
- **Industries des nouveaux systèmes énergétiques** – présidente : Isabelle Kocher, vice-présidente : Sylvie Jehanno
- **Industries pour la construction** – président : Hervé de Maistre
- **Mines et métallurgie** – présidente : Christel Bories
- **Valorisation des déchets** – président : Jean-Louis Chaussade, vice-président : Bernard Harambillet

Un premier contrat de filière a d'ores et déjà été signé dans la filière automobile, le 22 mai. Deux autres projets de contrats (chimie et matériaux, et bois) seront signés dans les prochaines semaines.







Les CSF aéronautique, alimentaire, ferroviaire, industries et technologies de santé, mode et luxe, industries de la construction navale et maritime, nucléaire présenteront en septembre leurs contrats de filière.

L'ensemble des CSF devront se doter d'une gouvernance et élaborer collectivement un contrat de filière avant la fin de l'année 2018.

### Les points clés

- 16 CSF dont 6 nouvellement validés
- Objectif de signer l'ensemble des contrats de filière d'ici fin 2018
- Le prochain Comex du CNI aura lieu le 10 septembre et sera présidé par Bruno Le Maire
- Une réunion plénière du CNI sera organisée le 22 novembre 2018, lors de l'Usine extraordinaire au Grand Palais, et sera présidée par le Premier ministre

**CSF labellisés au 26 février 2018  
et calendrier prévisionnel des plénières**

<b>AÉRONAUTIQUE</b>	<b>ALIMENTAIRE</b>	<b>AUTOMOBILE</b>	<b>BOIS</b>	<b>CHIMIE ET MATÉRIAUX</b>
				
Pdt. Eric <b>TRAPPIER</b> date à préciser	Pdt. Jean-Philippe <b>GIRARD</b> septembre 2018	Pdt. Luc <b>CHATEL</b> 22 mai 2018	Pdt. Luc <b>CHARMASSON</b> juin 2018	Pdt. Pascal <b>JUERY</b> septembre 2018
<b>FERROVIAIRE</b>	<b>INDUSTRIE ET TECHNOLOGIE DE SANTÉ</b>	<b>INDUSTRIE NAVALE ET MARITIME</b>	<b>MODE ET LUXE</b>	<b>NUCLÉAIRE</b>
				
Pdt. Henri <b>POUPART-LAFARGE</b> septembre 2018	Pdt. Jean-Luc <b>BELINGARD</b> septembre 2018	Pdt. Hervé <b>GUILLOU</b> 4 sept. 2018	Pdt. Guillaume de <b>SEYNES</b> Novembre 2018	Pdt. Dominique <b>MINIÈRE</b> septembre 2018

**CSF labellisés au 28 mai 2018**

<b>EAU</b>	<b>INDUSTRIES ÉLECTRONIQUES</b>	<b>NOUVEAUX SYSTEMES ÉNERGÉTIQUE</b>	<b>INDUSTRIES POUR LA CONSTRUCTION</b>	<b>MINES ET MÉTALLURGIE</b>	<b>TRANSFORMATION ET VALORISATION DES DECHETS</b>
					
Pdt. Antoine <b>FREROT</b> (VP Marie-Ange <b>DEBON</b> )	Pdt. Thierry <b>TINGAUD</b>	Pdte. Isabelle <b>KOCHER</b> (VP Sylvie <b>JEHANNO</b> )	Pdt. Hervé de <b>MAISTRE</b>	Pdte. Christel <b>BORIES</b>	Pdt. Jean-Louis <b>CHAUSSADE</b> (VP Bernard <b>HARAMBILLET</b> )

## Un premier contrat signé : CSF Automobile

### CHIFFRES CLÉS

**4 000** entreprises industrielles  
**139 000** établissements de services  
**800 000** emplois directs  
**155 milliards** d'euros de CA, dont **49 milliards** d'euros à l'exportation  
**6 milliards** d'euros de R&D par an

### Enjeux de la filière

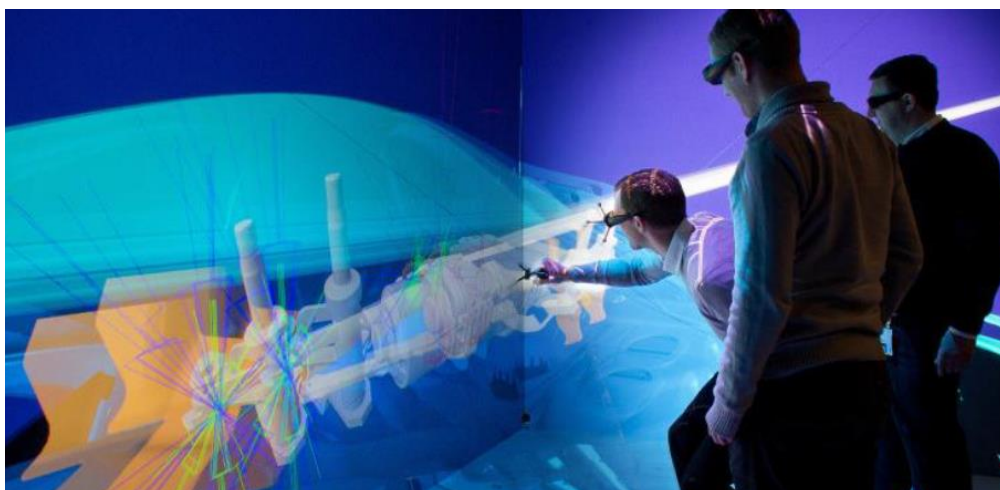
La filière est confrontée à des défis majeurs et se trouve à la veille de bouleversements sans précédent. Elle est transformée par trois disruptions majeures :

- une **disruption technologique**, liée notamment à l'urgence climatique, avec le moteur électrique et l'évolution du mix énergétique qui vont profondément impacter l'ensemble de la filière ;
- une **disruption numérique** avec le véhicule connecté, intelligent, autonome et l'émergence de sujets complexes comme la protection des données détenues par un véhicule ;
- une **disruption sociétale**, touchant les usages, avec de nouvelles offres de mobilité et une profonde évolution du rapport à la voiture.

Ces disruptions devraient se traduire sur le moyen-long terme par :

- une **forte évolution du mix énergétique** du parc de véhicules ;
- des véhicules de plus en plus **autonomes et connectés** ;
- de **nouveaux usages** des véhicules routiers.





## Objectifs du contrat de filière

Viser une **multiplication par cinq d'ici fin 2022** des ventes de véhicules 100% électriques.

Garantir le **ratio d'un point de recharge accessible pour dix véhicules en circulation**. Si comme le projette la filière un million de véhicules électriques et de véhicules hybrides rechargeables sont en circulation en 2022, cela représentera 100 000 bornes déployées sur le territoire.

Faire émerger une **offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries** (en visant les batteries de quatrième génération).

Créer une **filiale hydrogène française** compétitive et développer ses usages en mobilité.

## Un contrat en voie de finalisation : CSF Bois

### CHIFFRES CLÉS

**60 000** entreprises avec une majorité de TPE/PME

**364 550** emplois directs

**53 milliards** d'euros de CA

**24 milliards** d'euros de VA

**16,5 millions** d'hectares de forêt en France métropolitaine (4<sup>e</sup> forêt d'Europe)

### Enjeux de la filière

Filière de transformation d'une même ressource renouvelable (le bois), la filière forêt-bois est présente sur des marchés aussi différents que ceux du papier-carton, du panneau de particules, de la palette, de l'emballage, de l'aménagement, de la construction, de la chimie verte ou encore de l'énergie. Les principaux enjeux pour cette filière sont : favoriser l'usage des **matériaux biosourcés** dans la construction et l'aménagement-ameublement, accompagner les évolutions des **compétences**, valoriser et mobiliser la **ressource** et **sécuriser les approvisionnements** à court, moyen et long terme.



## Un contrat en voie de finalisation : CSF Chimie et Matériaux

### CHIFFRES CLÉS

**8 770** entreprises dont 95% de PME/ETI  
**332 000** emplois directs  
**120 milliards** d'euros de CA  
**5,8 milliards** d'euros d'investissement par an

### Enjeux de la filière

Cette filière regroupe notamment les industries de la chimie, de la plasturgie et du caoutchouc. Le rôle de la filière en tant **qu'apporteur de solutions pour les industries aval** (mobilité durable, énergies renouvelables, pharmacie, isolation, microélectronique, communication, emballage ...) la pousse à poursuivre sa stratégie de différenciation, en maintenant ses **efforts de R&D et innovation**.

La filière vise l'objectif de **100% des plastiques recyclés** en encourageant l'incorporation des matières premières issues du recyclage dans les produits et en développant le recyclage chimique.



# Les 6 nouvelles filières labellisées

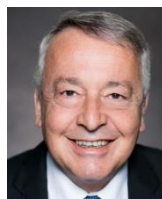
## CSF Eau

### CHIFFRES CLÉS

**5000** entreprises  
**53 000** salariés en France

**Chiffre d'affaires :**  
**20** Mds € (marché français dont  
**13** Mds € pour les collectivités)

**Chiffre d'affaires à l'export :**  
**8,4** Mds €



### PRÉSIDENT

Antoine FREROT  
*PDG Veolia*



### VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Ange DEBON  
*DGA Suez*

### Priorités :

Mieux faire connaître à l'international les **réalisations industrielles françaises** et les démonstrateurs (technologies de traitement d'eau et d'assainissement, technologies des réseaux...) dans le cadre de la « route française de l'eau ».

Développer les **usages du numérique** pour optimiser l'entretien des infrastructures.

Structurer une filière française des **biotechnologies de l'eau** (bio essais et biocapteurs) pour la détection et le traitement des nouveaux polluants.

## CSF Mines et métallurgie

### CHIFFRES CLÉS

**Chiffre d'affaires :** **36** Mds €

**2 650** entreprises  
**110 000** emplois directs



### PRÉSIDENTE

Christel BORIES  
*PDG Eramet*

### Priorités :

Accélérer la **transformation numérique** dans la mine et la métallurgie grâce à une meilleure exploitation et un partage des gisements de données.

Développer une filière intégrée de **recyclage de batteries lithium**.

## CSF Industries pour la construction

### CHIFFRES CLÉS

**Chiffre d'affaires** : 45 Mds €

**7 000** entreprises (60% de PME)

**450 000** emplois directs



### PRÉSIDENT

Hervé DE MAISTRE  
DG de Placoplatre Saint-Gobain

### Priorités :

Accélérer la **transformation numérique** du secteur de la construction en mettant à disposition des entreprises un environnement pour les échanges numériques.

Développer la technologie et les usages des **matériaux communicants** pour en optimisant le processus de construction et de rénovation pour moins de sinistralité.

## CSF Industries des nouveaux systèmes énergétiques

### CHIFFRES CLÉS

**Chiffre d'affaires** :

**23** Md€

**15 000** entreprises

**150 000** emplois directs



### PRÉSIDENTE

Isabelle KOCHER  
DG Engie



### VICE-PRÉSIDENTE

Sylvie JEHANNO  
DG Dalkia (groupe EDF)

### Priorités :

Développer une offre exportable de solutions de type **microgrids**.

Proposer un dispositif **d'accélération pour les PME de la filière** développé en lien avec les grands groupes.

Renforcer et consolider l'offre industrielle française sur le marché des équipements et solutions pour la **méthanisation**.

## CSF Valorisation des déchets

### CHIFFRES CLÉS

**Emploi :**

**125 500** emplois dont  
**76 000** salariés privés (emplois directs non délocalisables)

**1529** entreprises et **4330** établissements en France

**Chiffre d'affaires :**

**18,5** Mds €



### PRÉSIDENT

Jean-Louis CHAUSSADE  
*DG Suez*



### VICE-PRÉSIDENT

Bernard HARAMBILLET  
*Président Véolia Propreté France*

**Priorités :**

Développer la **robotique** et les algorithmes **d'intelligence artificielle** pour optimiser le tri des déchets.

Travailler, en lien avec les metteurs sur le marché, sur les **enjeux de recyclabilité**.

## CSF Industrie Électronique

### CHIFFRES CLÉS

**Emploi :**

**100 000** emplois directs et  
**150 000** emplois indirects

**1100** entreprises

**Chiffre d'affaires :**

**15** Mds €



### PRESIDENT

Thierry Tingaud  
*Président  
STMicroelectronics  
France*

**Priorités :**

Développement de briques technologiques essentielles pour les marchés en devenir dont notamment les **composants semi-conducteurs avancés** à travers un projet important d'intérêt européen commun (« Plan Nano 2022 »).

Amplifier la transformation de la filière vers **l'industrie électronique durable du futur** avec des plateformes en région.

# Deux nouveaux outils pour accompagner les CSF

## CNI numérique

La renaissance de notre industrie passe par le développement de *l'Industrie du futur*, qui offre de nouveaux outils et de nouvelles façons de produire. Le potentiel économique associé à cette transformation est considérable.

### L'ambition du plan d'action est de projeter les industries dans leur futur avec le numérique

Les filières industrielles et l'Alliance pour l'Industrie du Futur, avec le soutien actif de l'État (Ministère de l'Économie et des finances et Secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé du numérique), souhaitent s'investir dans un plan d'action stratégique pour accompagner les filières industrielles dans leur transformation, en particulier au moyen du numérique. Cette transformation sera appuyée par les acteurs français du numérique.

Le **CNI numérique** sera co-présidé par **Delphine Geny-Stéphann**, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, et **Mounir Mahjoubi**, Secrétaire d'État auprès de Premier ministre, chargé du numérique.

### Objectif : accélérer la transformation du tissu industriel français vers l'Industrie du Futur grâce au numérique

Tous les industriels doivent se saisir des mutations profondes qu'implique le numérique sur leur stratégie, leurs moyens de produire, leurs moyens de vendre, leur business model et leurs moyens de collaborer au sein de leur filière ou en inter-filières.

**Axe 1 : La transformation par le numérique des chaînes de valeur dans chaque filière**, par exemple avec la mise en place dans les filières volontaires de plateformes numériques de type BoostAeroSpace.

**Axe 2 : L'accompagnement de la transformation des entreprises industrielles par le numérique dans tous les territoires**, en particulier avec l'Alliance pour l'Industrie du Futur et les Régions.

**Axe 3 : Les nouvelles compétences rendues nécessaires par la transformation numérique.**

**Axe 4 : Les enjeux de normes et de régulation attachés au numérique dans l'industrie.**

**Sur les 3 dernières années, plus de 10 000 accompagnements individualisés ont été réalisés pour aider les entreprises** et leurs salariés à saisir les opportunités que présente l'Industrie du Futur. Le CNI numérique aura pour objectif d'amplifier la dynamique amorcée et de fixer de nouveaux objectifs.

Financées le plus souvent par les Conseils Régionaux, ou par l'État, Bpifrance, les organisations patronales ou encore le réseau consulaire, ces accompagnements permettent d'aider concrètement les entreprises sur tous les aspects de leur développement : de l'identification des opportunités stratégiques à la conduite du changement en passant par le déploiement de nouvelles technologies, leur financement, et l'adaptation des compétences au sein de l'entreprise.

On peut estimer que l'ensemble des acteurs publics (État, collectivités, opérateurs, centres d'innovation) ont **investi plus de 150 M€ de ressources financières et humaines pour soutenir la transition vers l'industrie du futur des PME sur ces 3 dernières années.**

Cet effort collectif trouve son symbole dans **La French Fab**, marque lancée fin 2017 pour que cette équipe de France de l'industrie trouve un étendard commun. C'est un levier concret au service des acteurs publics et privés pour que les actions de chacun se renforcent dans un collectif cohérent et organisé.



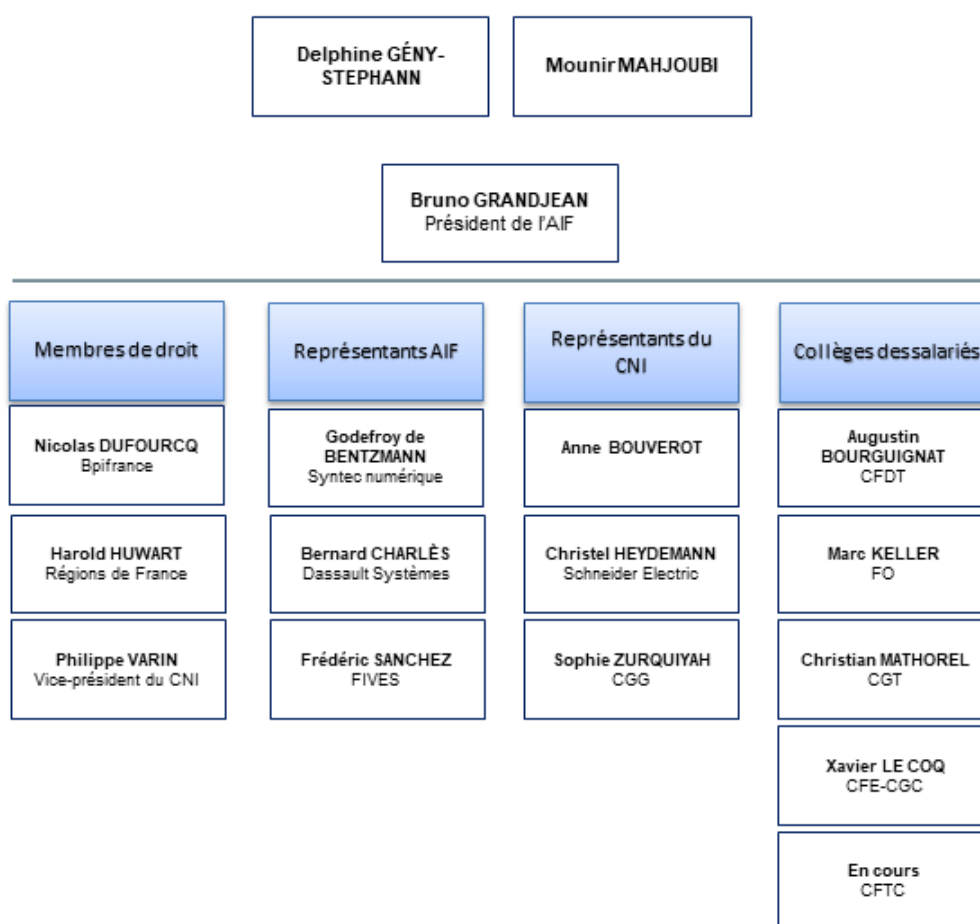


Le **CNI numérique** veillera à la bonne interaction entre les comités de filières promouvant une offre numérique française (industrie électronique) et les filières transformées par le numérique. Il se placera en soutien des actions visant à développer l'offre française, notamment celles pilotées par l'Alliance pour l'Industrie du futur (promotion à l'international, mise en réseau des offreurs de solution, etc.).

Dès sa première réunion, ce CNI numérique adoptera des méthodes de travail adaptées aux enjeux de célérité et d'innovation qui sous-tendent ces deux objectifs, notamment en constituant des groupes agiles, associant acteurs du numérique et des filières, et auxquels des objectifs à 3-6 mois seront fixés.

**Le CNI numérique se réunira pour la première fois le 9 juillet.**

### Le CNI Numérique



## CNI International

68% des exportations françaises sont réalisées par des entreprises industrielles

La France détient 3,5% du marché mondial en matière d'exportations de biens manufacturés

2/3 des exportations de l'industrie sont à destination de pays européens, le premier partenaire commercial de la France étant l'Allemagne

Mais le déficit commercial de biens manufacturés en 2017 est de 50 Milliards d'Euros

**Objectif : rassembler les acteurs publics et privés concernés par l'export, en vue de dynamiser les exportations de l'industrie française.**

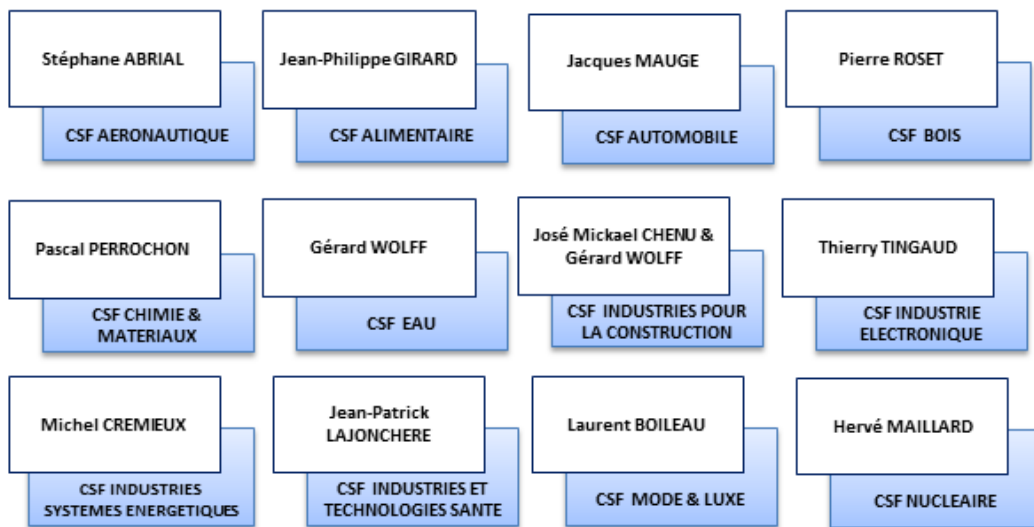
Le CNI International est créé, sous la co-présidence de **Delphine Gény-Stéphann**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie, et des Finances, et **Jean-Baptiste Lemoyne**, Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.

**Le CNI international se réunira pour la première fois le 10 juillet.**

Chaque Comité stratégique de Filière (CSF) sera doté d'un comité export. Ce comité sera mandaté pour élaborer un **diagnostic et un plan d'action export de la filière d'ici la fin de l'année 2018**, afin de proposer les moyens pour **améliorer la balance commerciale de chaque filière**, qu'elle soit excédentaire ou déficitaire.

Le CNI international regroupera les **référénts export désignés par chaque filière industrielle dotée d'un CSF**. Le CNI International comprendra également des représentants des acteurs publics et privés du dispositif de soutien à l'exportation. Il s'assurera de la bonne mise en œuvre des programmes d'action définis par les industriels dans le cadre des comités export des CSF.

### Les correspondants exports des CSF



# Notre feuille de route

Le 20 novembre dernier, le Premier Ministre a lancé une **feuille de route basée sur 12 priorités de travail**, fondées sur des sujets à fort enjeux pour la compétitivité et la transformation de l'industrie française. Plusieurs priorités avaient alors été initiées.

Ce 28 mai, **plusieurs des priorités initiées ont abouti**. De **nouvelles missions sont lancées**.

Priorités sectorielles		Priorités transversales	
Véhicule autonome	<b>Mission terminée</b> (p.21)	Politique européenne de l'industrie	<b>Mission terminée</b> (p.29)
Batteries	<b>Mission terminée</b> (p.23)	Simplification réglementaire	<b>En cours</b> (p.31)
Ferroviaire	A venir	Fiscalité de production	<b>En cours</b> (p.34)
Nanoélectronique	<b>Mission terminée</b> (p.25)	Contribution CNI sur la PPE	<b>En cours</b>
Energies renouvelables	A venir	Approvisionnements en matières premières	<b>Lancé aujourd'hui</b> (p.37)
Santé et bioproduction	<b>Lancé aujourd'hui</b> (p.27)	Normalisation	A venir

## Mission : Véhicules autonomes

54 projets d'expérimentations sur routes ouvertes ont été autorisés depuis 2014 parmi lesquelles :

26 expérimentations de véhicules particuliers

15 expérimentations de navettes

13 expérimentations de robots taxis

Les évolutions technologiques permettent d'offrir des fonctionnalités de délégation de conduite de plus en plus performantes dans les véhicules. Il s'agit d'un enjeu majeur pour l'industrie automobile, et il est important que les acteurs industriels français, constructeurs, équipementiers et partenaires technologiques, prennent position sur ce marché émergent en développant une offre ambitieuse.

La mission confiée par le Conseil national de l'industrie à Luc Chatel, en tant que président de la filière automobile, a permis d'avancer sur plusieurs points clés :

- la **feuille de route technologique**, qui avait été élaborée dans le cadre du plan « *véhicule autonome* » de la Nouvelle France Industrielle (NFI), a été actualisée ;
- un consortium élargi aux acteurs des transports publics a été mis en place en vue de développer selon une méthodologie partagée des **expérimentations à grande échelle** et de mettre en commun les données non compétitives collectées dans ce cadre ;
- des priorités en matière de **normalisation** ont été identifiées (cybersécurité, communication véhicule-infrastructures, infrastructures routières et capteurs), sur lesquels des travaux vont être engagés au sein de la filière en vue de porter les positions françaises dans les instances internationales de normalisation.

Par ailleurs, la mission a contribué à alimenter la **stratégie nationale pour le développement du véhicule autonome** élaborée sous la direction d'Anne-Marie Idrac, et présentée le 14 mai dernier. Ce document présente le cadre stratégique dans lequel s'inscrit l'action de l'Etat pour accompagner le développement des véhicules autonomes, en tenant compte de l'évolution du cadre international et des besoins des territoires.

**Le développement du véhicule autonome est un des projets structurants du contrat de la filière automobile signé le 22 mai.** Il revient désormais au comité stratégique de filière automobile du CNI de poursuivre le développement de l'écosystème du véhicule autonome.

L'État, les Régions et la filière s'engagent résolument par des efforts importants de R&D, un plan ambitieux d'expérimentation, le développement d'infrastructures appropriées et un environnement juridique adapté. **L'Etat accompagnera la mise en œuvre d'un programme d'expérimentation de véhicules autonomes par un appel à projets dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, doté de 40 M€.**

### Les points clés

- La stratégie nationale pour le développement du véhicule autonome, présentée le 14 mai, détaille le cadre dans lequel s'inscrit l'action de l'Etat.
- L'Etat accompagnera la mise en œuvre d'un programme d'expérimentation de véhicules autonomes par un appel à projets dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, doté de 40 M€.



## Mission : Batteries

9 millions de véhicules électriques en circulation dans le monde dès 2020, les besoins en stockage de l'énergie en mobilité vont se développer massivement.

La transition énergétique conduit à une très forte croissance des besoins en batteries pour les applications de mobilité (électrification des véhicules) et stationnaires.

**Compte tenu du caractère stratégique de ce marché et de son poids économique, l'émergence d'une offre industrielle française et européenne dans le domaine des batteries a fait l'objet d'une mission du CNI** confiée au président de la plate-forme automobile (PFA), au président de l'Union des industries chimiques (UIC), et à la directrice du laboratoire LITEN du CEA.

**Les travaux réalisés dans le cadre de cette mission montrent l'existence d'une ouverture temporelle favorable au développement d'une offre française de batteries** avec l'arrivée d'une 4<sup>e</sup> génération de cellules prévue pour 2023-25 marquant une nette rupture technologique.

**La France est l'un des rares pays européens à disposer sur son territoire de l'ensemble de la chaîne de valeur de la batterie** pour se positionner sur ce marché, avec des industriels mondialement reconnus (Saft, Arkema, Blue Solutions, Faurecia, Renault, PSA, Eramet...).

**Les travaux de la mission permettent aussi d'identifier les défis à relever pour favoriser le développement d'une filière française des batteries** (diminution des coûts, aptitude à la charge rapide, densité volumique et massique d'énergie, sécurité des cellules) ainsi que les axes de travail prioritaires, en particulier :

- le soutien des pouvoirs publics français et européens à la R&D sur les batteries ;
- la définition d'un cadre réglementaire garantissant le respect de certains critères sociaux et environnementaux, notamment en termes de contenu carbone.

**D'ores et déjà, un consortium a pu émerger autour du spécialiste français des batteries Saft, réunissant plusieurs acteurs européens de premier plan (Solvay, Manz, Siemens, ...)** en vue de développer une nouvelle génération de batteries lithium-ion (Li-ion) de pointe à haute densité énergétique et « tout solide », en particulier pour le marché de l'électromobilité, à l'horizon 2023.

Les partenaires français envisagent d'initier dans les prochains mois une première tranche de travaux de R&D en vue de la mise au point de prototypes de troisième et quatrième génération. Les investissements en R&D s'élèveraient à plus de 350 M€ à l'échelle du programme global, et à une trentaine de M€ pour la première tranche de travaux. **L'État envisage d'apporter un soutien pouvant aller jusqu'à 10 M€ à cette première tranche de travaux, voire davantage en fonction de l'examen détaillé du projet.**

### Les points clés

- Il existe une ouverture temporelle favorable au développement d'une offre française de batteries avec l'arrivée d'une 4<sup>ème</sup> génération de cellules prévue pour 2023-25 marquant une nette rupture technologique.
- Un **consortium** s'est constitué autour du spécialiste français des batteries Saft en vue de développer une nouvelle génération de batteries lithium-ion (Li-ion) de pointe à haute densité énergétique et « tout solide », à l'horizon 2023.
- L'Etat envisage d'apporter son soutien à ce projet, **à hauteur de 10 M€ au moins.**





## Mission : Nanoélectronique

L'industrie des composants électroniques constitue pour la France et pour l'Europe une filière d'excellence, source d'innovation pour de nombreux secteurs avals (transports, défense et sécurité, objets connectés, ...) mais aussi un enjeu de souveraineté économique. Elle représente en **France 19 400 emplois directs, et génère un CA de 4 Md€, dont 90% réalisé à l'exportation.**

Le plan Nano2022, qui s'inscrit dans une démarche structurante portée au niveau européen, vise des développements technologiques jusqu'à la phase de pré-industrialisation, pour des applications dans l'automobile, l'Intelligence Artificielle embarquée, les objets connectés, l'aérospatial et la défense. Les travaux et investissements prévus s'appuieront sur un financement combiné de l'Europe, de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires du programme. La France mobilise **un soutien annoncé par le Président de la République à hauteur de 800 M€, qui génèrera un investissement total de 5 Md€.**

Le marché mondial des semi-conducteurs s'élève à **412 milliards de dollars** en 2017, avec une progression de 22% de la consommation mondiale de composants en un an. La France possède dans ce domaine l'un des cinq pôles de R&D industrielle les plus avancés.

Par leur impact sur les filières avales, stratégiquement positionnées en France et en Europe, les composants électroniques représentent un **enjeu de souveraineté nationale et économique**. Les risques liés à une **dépendance en approvisionnement** sont accrus par la concentration des acteurs et par une politique volontariste des grandes puissances sur ce secteur stratégique.

Le développement des moyens de production nécessite des investissements lourds, de plusieurs centaines de millions d'euros à plusieurs milliards selon les technologies. Les prises de décision en matière de travaux de R&D et d'industrialisation des technologies mais aussi d'investissement doivent souvent être prises bien avant la sécurisation des contrats. Un soutien public est alors nécessaire pour lancer ces travaux et permettre les investissements productifs locaux.

Les enjeux d'un tel soutien pour la France et pour l'Europe sont notamment le maintien et le développement des sites industriels et des emplois associés, la croissance des exportations, l'aide à l'innovation pour les filières avales ainsi que la sécurité de leur approvisionnement.

### Contenu du plan Nano2022

L'avenir du soutien public à la filière nanoélectronique s'appuie sur le plan Nano 2022, qui s'inscrit dans un grand projet à **échelle européenne** en cours de construction associant la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

Ce projet s'articule autour de **cinq domaines technologiques** que sont les composants numériques basse consommation, les composants de puissance pour le

véhicule électrique, les capteurs intelligents (pour les caméras d'aide à la conduite...), les équipements et les semi-conducteurs composés (applications 5G, transferts de données, ...). Les technologies couvertes visent les **filières avales** telles que l'automobile, l'IoT, l'aérospatial et la défense.

Nano2022 est piloté par **7 chefs de file** industriels qui ont déjà rassemblé plus de **70 partenaires industriels et académiques** présents en Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### Les points clés

Le soutien public au plan Nano2022 entraînera en France de nombreux effets positifs pour la filière et au-delà :

- des dépenses de travaux et d'investissements de 5 Md€ réalisés par les partenaires ;
- 4 000 emplois directs créés ou maintenus ainsi que 8 000 emplois indirects et induits potentiels ;
- la création de nouvelles capacités de production sur le territoire national ;
- un renforcement des liens entre fabricants de composants et filières avales à l'échelle européenne, en faveur de l'innovation et de la numérisation des industries ;
- une garantie d'approvisionnement en composants-clés.

Les aides nationales prévues dans le cadre du plan font l'objet d'une procédure de notification auprès de la Commission.



## Mission : Santé et bio-production

32 sites de bioproduction représentant 8 400 personnes en France

80% des produits développés par des acteurs autres que les big pharma : laboratoires de recherche, start up...

### Enjeux

Les technologies du futur (nanotechnologies, biotechnologies, intelligence artificielle, sciences cognitives) vont révolutionner de manière rapide, large et profonde nos systèmes de production. La bio-production, qui repose sur la **maitrise des mécanismes élémentaires du vivant à des fins de synthèse industrielle de molécules ou de systèmes biologiques d'intérêt**, est un élément clé de cette transformation.

La bio-production a ainsi été identifiée par la Commission Européenne comme l'une des **six « technologies génériques clés »** ; elle a vocation à irriguer de nombreux domaines d'application (chimie fine, plastiques, biocarburants, agroalimentaire, médicaments, traitement des déchets etc.) et présente un important potentiel de croissance. Un travail de fond a été initié par l'alliance AVIESAN avec certains industriels dont Sanofi.

Le Gouvernement souhaite mobiliser pleinement les énergies publiques et privées pour faire de notre pays un lieu d'excellence en matière de bio-production et lui permettre de capter la croissance des marchés de demain. La **maîtrise des procédés de bio-production à l'échelle industrielle sera la clef d'un avantage compétitif pour notre pays**.

La France a les moyens d'ambitionner une stratégie de renforcement scientifique technologique et industriel en matière de bio-production. Notre pays dispose en effet de nombreux organismes de recherche publics capables d'être à la pointe de la recherche dans ces domaines essentiels pour l'avenir. L'appareil universitaire s'est largement ouvert à un transfert de ces connaissances vers le secteur productif. Cependant, la France accuse encore un retard en matière d'industrialisation, alors que la qualité scientifique de notre pays est reconnue mondialement, que l'on compte un nombre important de start-up dans le domaine.

Le CNI mandate le CSF Alimentaire, le CSF Industries et technologies de santé et le CSF Chimie & Matériaux pour lancer une mission de réflexion stratégique, qui sera appuyée par des personnalités scientifiques de haut niveau, spécialistes de ce domaine.

### Cette mission visera à :

- Identifier les actions à mener pour assurer le développement de la bio-production en France.
- Dresser l'état des lieux de l'écosystème français de la bio-production, ses forces et ses faiblesses,
- Etablir une comparaison avec les pays les plus avancés dans le secteur.
- Proposer des recommandations permettant de renforcer la dynamique de recherche, d'innovation et d'industrialisation de la France en matière de bio-production.
- Investiguer le potentiel lié à une meilleure collaboration entre les acteurs de la recherche académique et du développement et les acteurs industriels.
- Etudier l'adéquation des outils de financement publics et privés aux besoins des projets de bio-production.
- Identifier les éventuels besoins d'adaptation de la réglementation nationale et européenne pour accompagner un développement ambitieux de la bio-production, tout en tenant compte des conditions d'acceptabilité au regard notamment des principes environnementaux et sanitaires.

Les conclusions de cette mission sont **attendues pour la fin octobre 2018, accompagnées d'un plan de développement de la bio-production en France**. Un pré-rapport est attendu pour début juillet, en **coordination avec les travaux du comité stratégique des industries de santé (CSIS)**.



## Mission : Politique européenne de l'industrie

L'Europe de l'industrie représente 34 millions de salariés. La France réunira à l'automne, le 21 septembre, les pays « Amis de l'industrie » pour relancer la dynamique européenne sur 7 sujets identifiés.

Dans le cadre de sa mission sur une politique industrielle européenne forte confiée par le Premier ministre, M. Frédéric SAINT-GEOURS avec l'appui du Conseil général de l'Economie et de la Direction générale des Entreprises, a rencontré de nombreux représentants de plusieurs Etats membres et fédérations industrielles européens sur les priorités à donner à la future politique industrielle européenne.

Ces nombreux échanges ont permis d'identifier ces axes prioritaires :

- L'identification **des chaînes de valeur européennes** afin de lancer des projets industriels de grande envergure ;
- Une **politique d'excellence en R&D**, avec un fort accent sur l'innovation de rupture ;
- Des politiques en matière **commerciale** et de **concurrence** armées pour mieux défendre les intérêts industriels ;
- Un soutien accru aux **PME** ;
- La prise en compte de l'enjeu des **compétences** au niveau européen.

Ces axes de travail ont maintenant vocation à être discutés et approfondis avec les administrations et les fédérations industrielles européennes au cours des prochains mois, notamment via un **document de travail diffusé en marge du Conseil Compétitivité du 28 mai, auquel sont présents la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Mme Delphine GENY-STEPHANN, ainsi que M. Frédéric SAINT-GEOURS**. Ce travail d'approfondissement avec nos partenaires européens permettra de faire émerger des propositions concrètes, qui seront débattues et adoptées au niveau ministériel à l'automne prochain.

Le gouvernement français **organisera en effet à l'automne 2018 (le 21 septembre, sous toute réserve) la réunion des « Amis de l'industrie »**, instance européenne créée en 2013 pour promouvoir la réflexion sur la compétitivité de l'industrie européenne, à laquelle participent ministres et représentants de l'industrie européenne.

L'objectif de la France est, qu'à cette occasion, soient adoptés des propositions et un plan d'action ambitieux pour les années à venir, en vue de les remettre à la nouvelle Commission européenne qui sera désignée après les élections européennes de 2019.

Une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs européens permettra de convaincre que la politique industrielle devra être au cœur des priorités de la future Commission européenne, pour lui permettre de réussir sa transition numérique et vers une économie bas carbone.

### Les points clés

- Des axes de travail ont maintenant vocation à être discutés et approfondis avec les administrations et les fédérations industrielles européennes
- Une réunion des Amis de l'industrie à l'automne (date visée : 21 septembre).
- Le Conseil compétitivité du 28 mai 2018 sera l'occasion de présenter ces propositions, en présence de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, Mme Delphine GENY-STEPHANN, ainsi que de M. Frédéric SAINT-GEOURS



## Mission : Simplification

Depuis la relance du CNI en novembre 2017 :

**7** mesures clé identifiées pour être traitées en priorité, dont

**4** mesures faisant l'objet d'un accord de principe, effectives ou en cours de mise en œuvre.

Un inventaire des sur-transpositions des directives européennes a été présenté au Premier Ministre. Il constitue une base pour la poursuite des travaux de la section thématique « réglementation et simplification » du CNI.

Les 7 mesures retenues portent principalement sur les réglementations relatives aux produits et substances, à la santé et la sécurité au travail, aux installations industrielles et à l'environnement.

**Sur ces mesures, 4 font l'objet d'un accord de principe et sont actuellement effectives ou en cours de mise en œuvre.**

Elles vont permettre d'alléger les charges supportées par les entreprises multi-sites pour la constitution de garanties financières liées aux risques environnementaux ou accidentels, de simplifier la réglementation relative aux installations industrielles ayant une activité de recherche et développement, et de simplifier la réglementation des substances intermédiaires de production des unités industrielles agroalimentaires.

### **Un allègement des charges supportées par les entreprises multi-sites pour la constitution de garanties financières**

La législation des installations classées prévoit, pour certaines catégories d'installations, que l'exploitation soit subordonnée à la mise en place de garanties financières, notamment pour couvrir des risques accidentels. Pour les exploitants multi-sites, le principe d'une mutualisation de ces garanties, dans des conditions garantissant la protection de l'environnement, avait été prévu par décret.

Un projet d'arrêté permettant de rendre effective cette mutualisation a été rédigé et fait actuellement l'objet des consultations obligatoires. Cette proposition de simplification contribuera à diminuer les charges financières des entreprises implantées en France.

**Un cadre réglementaire simplifié pour les auxiliaires technologiques utilisés dans la fabrication de produits alimentaires**

Les auxiliaires technologiques (AT) interviennent dans la transformation des denrées alimentaires ou de leurs ingrédients.

Le travail de simplification, entrepris dès 2015, s'est poursuivi en étroite coopération entre les représentants de l'industrie agroalimentaire, de la chimie, de l'ANSES et des administrations (DGCCRF, DGS, DGAL et DGE). Il permet notamment de réduire le nombre de substances soumises à autorisation, et de simplifier la procédure d'autorisation pour les industriels.

Ce travail a abouti à la rédaction d'un décret en conseil d'Etat, qui fait actuellement l'objet des consultations obligatoires.

Enfin, il est prévu d'élaborer, avec l'ANSES, un document d'aide à la décision permettant de guider les industriels dans la constitution de leurs dossiers en 2018.

**Une simplification de la réglementation des installations classées pour les entreprises ayant une activité de recherche et développement**

La récente modification réglementaire de la nomenclature des installations classées permet d'exonérer du régime d'autorisation, en pratique, la majorité des sites de R&D réalisant des activités relevant de la législation des installations classées.

Par ailleurs, trois fiches interprétatives ont été diffusées fin 2017 afin de clarifier que l'augmentation de la puissance ou le changement des matières utilisées dans une installation de R&D n'entraîne pas une nouvelle procédure d'autorisation, dès lors que les dangers et inconvénients ne sont pas significativement augmentés, à l'appréciation du préfet.



**Une simplification du régime de consultation du public pour les projets industriels ayant fait l'objet d'une concertation préalable**

L'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 institue une nouvelle procédure de participation du public, dite concertation préalable, en amont de l'instruction des projets, plans et programmes. Il est proposé une expérimentation simplifiant la procédure aval de participation du public pour les projets faisant appel à cette procédure amont. Cette simplification consiste à remplacer, pour certains types de projets, l'enquête publique par une consultation du public par voie électronique.

Un amendement au projet de loi pour un Etat au service d'une société de confiance, en cours d'examen, sera prochainement proposé pour mettre en œuvre cette simplification.

Elle devrait notamment permettre de gagner plusieurs semaines pour le porteur du projet, tout en maintenant la possibilité pour le public de s'exprimer à deux reprises, lors des phases amont et aval.

D'autre part, un rapport de six inspections et conseil généraux de l'administration dresse un panorama complet des sur-transpositions des directives européennes. Ce rapport sera transmis au CNI qui en fera une analyse approfondie dans les semaines à venir.

**Points clés**

4 simplifications « clés » confirmées :

- Un allègement des charges supportées par les entreprises multi-sites pour la constitution de garanties financières
- Une simplification de la réglementation des installations classées pour les entreprises ayant une activité de recherche et développement
- Un cadre réglementaire simplifié pour les auxiliaires technologiques utilisés dans la fabrication de produits alimentaires
- Une simplification du régime de consultation du public pour les projets industriels ayant fait l'objet d'une concertation préalable

## Mission : Fiscalité de production

Les impôts sur la production représentent 72 Mds€ en 2016 soit 3,2 % du PIB.

Le montant total des impôts sur la production est passé de 60 Md€ en 2007 à 72 Md€ en 2016 soit une hausse de 20 %.

Le groupe de travail sur la fiscalité de production, installé à la suite du comité exécutif du Conseil national de l'industrie du 26 février 2018, coprésidé par Yves DUBIEF (PDG de Tenthorey) et Jacques LE PAPE (Inspecteur générale des finances), a établi un premier diagnostic des prélèvements assis sur les facteurs de production.

**Si l'activité industrielle connaît une accélération, la compétitivité de l'outil de production demeure dégradée et la balance commerciale déficitaire. En 10 ans, la part des exportations françaises de marchandises dans les exportations de marchandises de la zone euro est passée de 13,3 % à 11,7% en 2017, soit 63 Mds€ en 2017 dont 51 Mds€ pour l'industrie manufacturière (81 %).**

Les impôts de production sont des impôts supportés par les entreprises indépendamment de la quantité ou de la valeur des biens et des services produits ou vendus, s'apparentant ainsi à des coûts fixes.

### Les prélèvements obligatoires sur la production sont multiples et plus élevés que dans les pays comparables

Les impôts sur la production sont globalement plus élevés en France que dans les autres pays européens (Allemagne, Italie) : ils représentent de l'ordre de 3,2 % du PIB en France, soit environ 72 Md€ en 2016, contre 1,5 % en Italie et 0,5 % en Allemagne (2016).

5 impôts principaux sont acquittés par les entreprises : la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises ou CVAE (13,3 Mds€), la taxe sur le foncier bâti (12,1 Mds€), le versement transport (7,2 Mds€), la contribution foncière des entreprises ou CFE (6,5 Mds€), la contribution sociale de solidarité des sociétés ou C3S (3,6 Mds€).

L'industrie représente une part notable des impôts de production :

- 24,8 % du montant de la CFE ;
- 22,4 % du montant de la CVAE ;
- 22,6 % du montant de la C3S ;
- 11,3% du montant du versement transport.

En tendance, les impôts sur la production augmentent depuis 2010 plus rapidement que le PIB : + 19,9 % pour ces impôts ; contre + 14.2 % pour le PIB sur la même période (2007 - 2016).

Leur nombre est plus élevé en France ; dans la plupart des pays européens 2 impôts représentent 80 % de la fiscalité de la production, alors qu'en France 13 impôts représentent 80 % de la fiscalité de la production.

### Montants des impôts sur la production (D29) payés par les entreprises en 2016 par assiette

Assiette taxée	Montant (en M€)	Part du montant total (en %)
Impôts sur la masse salariale ou les effectifs employés	26 175	36
Impôts sur le chiffre d'affaires	3 561	5
Impôts sur la valeur ajoutée	13 340	18
Impôts sur le foncier	24 572	34
Autres impôts sur la production	4 488	6
<b>Total impôts sur la production (D29) payés par les entreprises</b>	<b>72 136</b>	<b>100</b>

### Plusieurs options sont envisageables pour une baisse des prélèvements obligatoires sur la production :

- Diminuer les prélèvements pesant sur l'assiette foncière. Les deux principaux prélèvements sur l'assiette foncière sont la taxe foncière sur les propriétés bâties et la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- Diminuer les prélèvements pesant sur le chiffre d'affaires, par exemple en supprimant la dernière tranche de contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) ;
- Diminuer les prélèvements pesant sur l'assiette valeur ajoutée, soit la CVAE ;

**Le Gouvernement partage le diagnostic de la mission**, qui met en évidence le poids particulier des impôts de production en France ainsi que leur tendance à croître au cours des dernières années, handicapant la compétitivité coût et la capacité d'investissement des entreprises qui contribue à renforcer la compétitivité hors prix des entreprises.

Le Gouvernement a pris la décision d'une baisse du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 %, soit la moyenne des grands pays européens, d'ici à 2022, pour un montant de 11 Mds€. Le rapport de la mission souligne que, au-delà de cette baisse, il reste du chemin à parcourir pour normaliser le cadre fiscal des entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes.

Le Gouvernement a déjà prévu pour 2019 plusieurs mesures de baisses d'impôts sur la production pour un montant global supérieur à **1 Md€** :

- Hausse des seuils de vingt à cinquante salariés dans le cadre du projet de loi PACTE pour que davantage d'entreprises bénéficient du taux réduit de la contribution au fonds national d'aide au logement (FNAL) pour un montant estimé à 190 M€ en 2019 et de l'exonération de participation à l'effort de construction pour un montant estimé à 280 M€ en 2019 ;
- Suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 50 salariés sur les versements relatifs à l'épargne salariale (intéressement et participation) et sur les entreprises de moins de 250 salariés qui disposent ou concluent un accord d'intéressement dans le cadre du projet de loi PACTE pour un montant global estimé à 290 M€ en 2019 ;
- Suppression de 200 M€ de petites taxes chaque année pendant trois ans, pour un montant cumulé de 600 M€ ;
- Baisse de 150 M€ du plafond de la taxe additionnelle à la CVAE pour frais de chambre de commerce et d'industrie en 2018, puis de 100 M€ en 2019.

### Les points clés

- Le rapport fait le constat du caractère dégradé de la compétitivité de l'industrie française, qui explique sa forte contribution au déficit du commerce extérieur : 81 % du déficit, soit 51 Md€ en 2017.
- Les prélèvements obligatoires sur la production (essentiellement des taxes locales ou sociales) pèsent pour 72 Md€ sur les coûts de revient de façon croissante et plus que dans les autres pays : 3,2 % du PIB en France contre 1,5 % en Italie et 0,5 % en Allemagne (2016).
- Plusieurs baisses d'impôts sur la production ont été décidées par le Gouvernement et seront mises en œuvre dès 2019 à hauteur de plus d'1 milliard d'euros.
- Il sera possible d'aller au-delà lorsque de nouvelles marges de manœuvre budgétaires auront été dégagées.

## Mission : Approvisionnements en matières premières

**38** matières premières critiques identifiées par l'Union Européenne en 2017  
Dont **15** sont produites principalement par la Chine

### Enjeux

La répartition naturellement inégale des matières premières à la surface du globe, leur rareté relative et la concentration des producteurs et des transformateurs, font de la maîtrise des circuits d'approvisionnement en matières premières un avantage économique majeur et un enjeu de souveraineté.

Une économie industrielle comme la France, qui n'a pas un accès naturel à un important volume de matières premières, est ainsi dépendante pour ses industries d'excellence comme pour ses productions de commodité, de circuits d'approvisionnement qui peuvent devenir critiques dans des situations de tension.

Depuis 2011 et la crise d'approvisionnement en terres rares provoquée par la Chine, le Comité des métaux stratégiques a mené des analyses et exprimé des positions sur la criticité des métaux « stratégiques » pour l'industrie française. Les récentes tensions mondiales sur la disponibilité de l'alumine, induites par les mesures de l'administration américaine contre certains intérêts russes, ont démontré une vulnérabilité plus générale qui touche aussi les matières premières de commodité. L'actualité souligne ainsi le besoin d'une appréhension plus globale des conditions d'approvisionnement des entreprises françaises en matières premières.






### Le CNI confie au CSF Mines et métallurgie et au Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies une mission visant à :






- Mieux cerner la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement en matières premières des entreprises industrielles françaises,
- Identifier les circuits d'approvisionnement les plus risqués et proposer des mesures pour réduire l'exposition des entreprises.

Les comités stratégiques des filières concernées sont associés aux travaux et ont vocation à décliner et à mettre en application les propositions de la mission dans le cadre de leurs contrats de filières.

Un rapport d'étape de cette mission sera présenté au prochain Comité exécutif du CNI.

# Focus sur l'emploi et les compétences

	Aéronautique	Automobile	Bois	Chimie matériaux	Ferroviaire
					
<b>Emploi</b>	190 000	440 000	364 550	472 600	20 000
<b>Alternance (apprentissage et contrat de prof.)</b>	<b>4 850</b> contrats en apprentissage <b>1 850</b> contrats de prof.	<b>30 000</b> apprentis <b>9 000</b> contrats de prof.	<b>3 700</b> apprentis	<b>10 700</b> alternants	
<b>Objectif apprentissage</b>	Mettre en œuvre l'écosystème favorable pour augmenter de <b>8%</b> chaque année le nombre d'apprentis entrants dans la branche métallurgique	Mettre en œuvre l'écosystème favorable pour augmenter de <b>8%</b> chaque année le nombre d'apprentis entrants dans la branche métallurgique	Objectif de la filière faire progresser le nombre d'apprentis dans l'effectif salariés de + de 6%		Mettre en œuvre l'écosystème favorable pour augmenter de <b>8%</b> chaque année le nombre d'apprentis entrants dans la branche métallurgique
<b>Nombres de branches</b>	3 branches	6 branches	57 branches	4 branches	2 branches
<b>Métiers en tension</b>	<b>métiers transverses</b> Chaudronnerie, soudeur, fraiseur/tourneur, tuyauteur, ajustage, câblage, usineur, monteur réglé, technicien de maintenance, électricien, mécatronicien, électronicien, technicien méthode, technicien (HSE, bureau d'études, étude/projeteur), superviseur/conducteur de travaux, agent logistique, conducteur de ligne, pilote de ligne, conducteur d'équipement industriel,				
	<b>métiers spécifiques</b> Traitement de surface	Opérateur composites, expert simulation calcul	Conducteur de travaux, dessinateur CAO/DAP	Ingénieurs spécialistes polymères et élastomères	Ingénieur sûreté de fonctionnement, responsable de chantier, testeur de produit
<b>EDEC</b>	Projet d'EDEC en discussion	Travaux à engager	Projet d'EDEC en discussion	EDEC avec la Plasturgie (2017-2019) et avec Bois Papier Carton (2016-2018). Projet d'EDEC en discussion avec la chimie (signature prévue le 7 juin)	Travaux à engager

	Industries Alimentaires 	Industries technologiques de santé 	Mode et luxe 	Industrie de la construction navale et maritime 	Nucléaire 
<b>Emploi</b>	600 000	455 000	550 000	80 000	220 000
<b>Alternance (apprentissage et contrat de prof.)</b>	<b>3 600</b> contrats d'apprentissage <b>5 050</b> contrats de prof.	<b>1 060</b> apprentis + <b>820</b> contrats de prof. (LEEM) <b>600</b> alternants (L'UNION)	<b>5700</b> alternants	<b>300</b> alternants (pour les métiers du naval seulement)	<b>11 000</b> alternants
<b>Objectif apprentissage</b>	Volonté de poursuivre la progression à la hausse des contrats d'apprentis déjà engagée durant les dernières années	LEEM : objectif atteindre 5 000 contrats, soit environ 5% en 2022	30% sur 3 ans sur l'alternance	Branche métallurgique : mettre en œuvre l'écosystème favorable pour augmenter de <b>8%</b> chaque année le nombre d'apprentis entrants dans la branche métallurgie	Branche métallurgique : Mettre en œuvre l'écosystème favorable pour augmenter de <b>8%</b> chaque année le nombre d'apprentis entrants dans la branche métallurgie
<b>Nombres de branches</b>	33 branches		7 branches	2 branches	3 branches
<b>Métiers en tension</b>	<b>métiers transverses (suite)</b>	conducteur de machines numériques, opérateur de production, ingénieurs (développement informatique, intelligence artificielle, systèmes, électricité de puissance, R&D) expert (cyber-sécurité, data analyst, marketing data), métrologie, technico-commerciaux, chef de projet, animateur d'équipe, installateur/intégrateur sous-système, qualicien, achat/commercialisation			
	<b>métiers spécifiques</b>	Technicien qualité HACCT, opérateur transformation des viandes, chef de silo, conducteur d'installation de transformation des grains (meunerie), ouvrier qualifié de travail des viandes en industrie charcutière	BTS/licence biologie /biochimie /biotechnologies, chargé et responsable affaires réglementaires, responsable accès au marché	assistant modéliste, modéliste, monitrice, responsables d'atelier, patronnier, technicien produit, tricoteur, conducteur de travaux sur machines automatisées, repasseuse	Mécanicien naval, peintre en construction naval, technicien étude/emménageur, appareilleur
<b>EDEC</b>	EDEC (2017-2018)	Projet d'EDEC en discussion	EDEC textile/Mode/Cuir	Travaux à engager	Travaux à engager

Le CNI est doté d'une section thématique Emploi et compétences qui a pour objectif de favoriser l'échange entre les filières, de développer les démarches d'anticipation des évolutions des emplois et des compétences et d'adaptation des formations pour promouvoir l'emploi dans les filières.

La Section thématique a notamment pour mission de coordonner l'ensemble des travaux Emploi et compétences réalisés au sein des CSF pour améliorer les passerelles entre les filières, la mise en place de Bonnes Pratiques, et d'initiatives et expérimentations nationales et locales.

Elle est co-présidée par Marylise Leon, membre du Comex et secrétaire nationale CFDT et Arnaud Chouteau, Directeur Formation au Leem.

L'industrie emploie plus de 3 millions de personnes au sein de 255 000 entreprises réparties sur tout le territoire national.

**250 000**

personnes recrutées  
chaque année par l'industrie

**40%**

des travailleurs sont face  
à un fort risque d'automatisation  
de leur métier

**50%**

des emplois seront transformés  
dans les 10 ans

**41%**

des projets de recrutement sont jugés  
difficiles en raison d'un manque de main d'œuvre



## Le projet de loi Avenir professionnel et les engagements des filières en faveur de l'apprentissage

*En 2016, sur les 275 300 apprentis qui ont signé un contrat dans le secteur privé, 62 000 l'ont signé dans l'industrie (22%, chiffres DARES).*

*Les embauches en apprentissage ont augmenté de 2,5% en 2016.*

*75% des contrats d'apprentissage des entreprises industrielles préparent à un diplôme dans le domaine de la production.*

La réforme de l'apprentissage s'inscrit dans la transformation globale et profonde du système de formation professionnelle engagée par le projet de loi, avec un double objectif :

- Donner de nouveaux droits aux personnes pour leur permettre de choisir leur vie professionnelle tout au long de leur carrière ;
- Renforcer l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés, notamment par une simplification réglementaire et institutionnelle forte.

Dans ce cadre, le projet de loi met en place un système de formation par alternance plus efficient et transparent, qui vise à favoriser la réussite éducative et professionnelle des jeunes tout en répondant aux besoins de compétences des entreprises. En effet, l'apprentissage est aujourd'hui l'un des meilleurs tremplins pour l'emploi : **70% des apprentis trouvent un emploi dans les sept mois suivant leur formation.**

- Pour les jeunes, les mesures prévues dans le projet de loi tendent toutes à construire un nouveau statut de l'apprenti très attractif et à valoriser encore davantage l'apprentissage en mettant fin aux obstacles et dysfonctionnements qui peuvent aujourd'hui priver des jeunes des formations adaptées à leurs besoins :
  - L'apprentissage sera ouvert aux jeunes jusqu'à trente ans ;
  - La rémunération des jeunes de 16 à 20 ans en apprentissage sera revalorisée et une aide financière sera octroyée aux jeunes d'au moins 18 ans en apprentissage pour passer leur permis de conduire ;
  - Les jeunes qui souhaitent s'orienter vers l'apprentissage mais ne disposent pas des connaissances et compétences requises auront accès à des prépa-apprentissage ;
  - Les jeunes et leurs familles bénéficieront d'une information transparente sur la qualité des formations en apprentissage qu'ils peuvent choisir et l'accent sera mis sur l'information des jeunes sur les métiers au collège et au lycée ;
  - Grâce à la réforme du financement, la recherche d'une entreprise par un jeune ne se heurtera plus au problème de financement du contrat : le

financement reposera en effet sur le principe « un jeune + une entreprise = un contrat = un financement »

- Pour les entreprises, la réforme vise à lever l'ensemble des freins au recrutement des apprentis :
  - Les formalités liées à l'embauche seront simplifiées fortement, tout comme les aides avec l'unification des quatre aides actuelles dans une aide unique aux employeurs d'apprentis ;
  - Le projet de loi simplifie les conditions d'exécution du contrat d'apprentissage, qu'il s'agisse des conditions d'âge des apprentis que de la durée du contrat ou encore des conditions de rupture du contrat ;
  - Chaque CFA pourra adapter chaque année ses formations en fonction de la demande des entreprises, avec une garantie de financement pour chaque jeune formé ;
  - L'accent mis sur la certification des CFA constituera également une garantie sur la qualité des formations dispensées.
- Enfin, concernant les branches professionnelles, la réforme leur donne la responsabilité du développement de l'apprentissage ; pour cela :
  - elles détermineront le niveau de prise en charge pour chaque formation, en tenant compte notamment des priorités de recrutement des entreprises et de la GPEC de branche ;
  - les contrats seront financés par l'opérateur de compétences (ex-OPCA) auquel l'entreprise est affiliée ;
  - un système de péréquation et régulation interprofessionnelle assuré par l'organisme France compétences, garantira que tous les contrats seront financés ;
  - Les référentiels d'activité et de compétences des diplômés seront écrits par les professionnels de branche.

### Les points clés

La loi met en place un système de formation par alternance plus efficient et transparent. Un nouveau statut de l'apprenti attractif

**L'industrie s'est aujourd'hui fixée comme ambition d'augmenter de 40 % son nombre d'apprentis d'ici à 5 ans, ce qui portera de 62 000 à 87 000 le nombre d'apprentis qui rejoignent chaque année l'industrie.**

## Le Programme d'investissement dans les compétences

Les transformations profondes de notre économie au regard de la transition numérique et de la transition écologique ont des impacts sur les emplois, les compétences mais aussi sur les organisations de travail.

A court terme, l'objectif est de répondre aux besoins en recrutement industriels. Selon les sources de l'observatoire de la métallurgie, qui représente environ la moitié des emplois de l'industrie, **les besoins de recrutements exogènes annuels moyens 2020-2025 sont estimés à plus de 110 000 personnes par an. En 2017, ce chiffre a du reste été dépassé.**

Les métiers en tension sont ceux sur lesquels les plus gros problèmes de recrutements sont constatés (et mesurés avec Pôle Emploi) ; ce ne sont pas forcément ceux qui représentent les plus gros volumes de recrutements mais leur pénurie peut empêcher le développement de l'entreprise ou demander un temps trop long de recrutement (plusieurs mois) : ouvriers qualifiés, maintenance...

Parce qu'il est important d'apporter des réponses à court terme aux besoins en recrutement, de préparer les besoins en compétences de demain mais également d'accompagner la reconversion des salariés fragilisés, le Plan d'investissement dans les compétences apporte des réponses adaptées à ces enjeux :

1. **Dans le cadre du PIC en 2018, 148 700 entrées en formation seront financées par l'État (pour 670 millions d'euros)** dans le cadre des conventions signées avec les Régions. Les achats de formations permis par ces crédits prendront en compte les besoins des entreprises sur les territoires.
2. **En complément à cet effort, le plan 10kNum (10 000 formations au numérique) lancé en avril et doté de 80 millions d'euros**, a aussi vocation à soutenir les besoins de l'industrie.
3. Enfin, plusieurs deux appels à projets de préparations opérationnelles à l'emploi, portés par Pôle emploi, ont été lancés à destination des OPCA depuis début 2018 dans le cadre du PIC, visant. **Dotés d'environ 60 millions d'euros**, ils visent notamment à financer des formations de demandeurs d'emploi pour des métiers confrontés aux tensions de recrutement.

Au total, plus de  
**670**  
 millions d'euros seront  
 donc consacrés par le PIC dès 2018, pour  
**148 700**  
 entrées en formation environ.

## L'accompagnement des filières par les EDEC

Les accords d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) portés par le ministère du travail sont fortement mobilisés pour accompagner les filières industrielles. En 2018, l'enveloppe a été doublée grâce au plan d'investissement dans les compétences et **10 M€ de nouveaux crédits** seront consacrés à la mise en œuvre d'EDEC, dont **5 millions** dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences. Un appel à projets « **Soutien aux Démarches Prospectives Compétences** » a en effet été lancé en avril 2018. Un premier comité de sélection se tiendra avant la mi-juillet et un second en novembre. Cet appel à projet se poursuivra en 2019.

**Au regard de ces marges de manœuvre, l'objectif visé en 2019 est l'accompagnement du volet emplois et compétences via la démarche EDEC de toutes les filières industrielles**, dans le cadre d'un fort engagement des branches et des OPCAS et futurs opérateurs de compétences concernés ainsi que des entreprises, qui constitue une condition de réussite de ces démarches.

### Les points clés :

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est essentielle pour développer la compétitivité des entreprises et sécuriser le parcours des actifs  
Un appel à projets: « **Soutien aux Démarches Prospectives Compétences** » a été lancé en avril 2018.

**L'objectif visé en 2019 est l'accompagnement du volet emplois et compétences via la démarche EDEC de toutes les filières industrielles.**

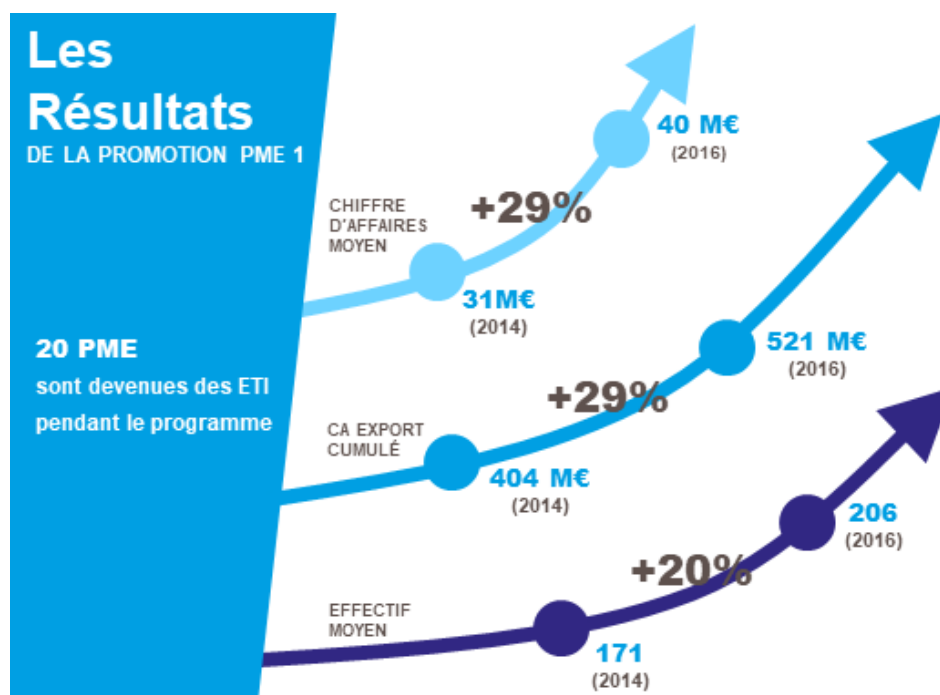
## La formation de 4000 dirigeants à horizon 2021

### Qu'est-ce qu'un programme d'accélération ?

Un programme d'accélération tel qu'opéré par Bpifrance pour le compte d'un partenaire (conseil régional, fédération ou syndicat professionnel, ...) ou pour son compte propre, est composé :

- De missions de conseil, en général au nombre de trois (soit 30 jours au total) ;
- D'un cycle « école » réalisé par une grande école de commerce, de management ou d'ingénieur, en général entre 10 et 20 jours de séminaire sur la durée du programme ;
- De mises en relation business en France comme à l'étranger, de même que des échanges entre dirigeants accélérés ;
- D'une animation de chaque promotion ainsi constituée par un chargé de mission dédié (Bpifrance) ;
- Du renforcement de la gouvernance de l'entreprise ;
- Des actions de mentorat par d'autres dirigeants.

### Quels sont ses effets ?



La première promotion constituée de 60 PME de croissance a été lancée à titre de Pilote en 2015, sous l'impulsion de la DGE. Cette première promotion a démontré tout l'impact prodigué par un tel programme avec des taux de croissance du chiffre d'affaires de 30% (soit +500 M€) et des effectifs de 22% (soit +2000).

## Ambition et plan de déploiement : 4 000 entreprises

Compte tenu du manque d'ETI en France et de la nécessité de transformer et rendre plus fortes les PME et ETI françaises dans la compétition mondiale, les pouvoirs publics souhaitent que **4 000 entreprises** puissent être accélérées d'ici à 2021.

**À ce titre, l'État apportera un soutien de 60 millions d'euros à Bpifrance aux côtés des partenaires régionaux et des filières.**

**Promotions nationales** : Bpifrance lance une nouvelle promotion de 60 PME et une autre de 25 ETI chaque année.

**Promotions régionales** : Dès 2017, plusieurs Conseils Régionaux ont souhaité lancer des accélérateurs régionaux en partenariat avec Bpifrance.

**Promotions sectorielles** : très tôt, le GIFAS a trouvé dans le programme accélérateur PME-ETI de Bpifrance un accompagnement stratégique précieux pour les entreprises de l'Aéronautique. Une première promotion de 60 PME adhérentes a été lancée en septembre 2017.

De nombreuses autres filières ont depuis montré leur intérêt pour le programme Accélérateur PME-ETI. Les autres accélérateurs de filières en cours de lancement sont les Industries Chimiques, Agro-alimentaires, et Automobile.

### Les points clés

La première promotion 2015 de 60 PME a des taux de croissance du CA de 30 % (+ 500 M€) et des effectifs de 22 % (soit + 2 000)

Objectif : 4 000 entreprises accélérées d'ici à 2021

Soutien de l'État à hauteur de 60 millions d'euros

4 CSF ont lancé un accélérateur

## Exemples d'initiatives territoriales

De nombreuses initiatives témoignent d'une mobilisation forte de l'État, des opérateurs et acteurs institutionnels pour répondre aux besoins en recrutement. La clé de la réussite de ces démarches réside dans l'implication des représentants des branches et des entreprises qui permet aux acteurs institutionnels d'élaborer des réponses adaptées.

### Exemples de démarches articulant l'industrie, l'État et le service public de l'emploi :

#### Pays de la Loire

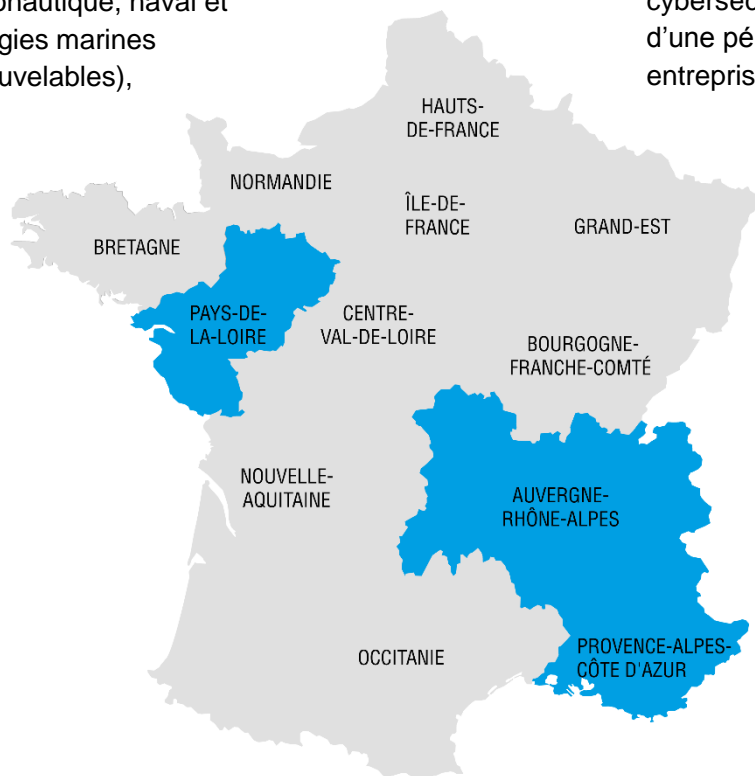
Compétences 2020 :  
Identification de métiers structurellement en tension sur le bassin Nantes/Saint Nazaire

et construction de réponses adaptées via la mise en place d'un Observatoire régionale des compétences industrielles avec un travail sur trois filières (aéronautique, naval et énergies marines renouvelables),

#### Auvergne Rhône Alpes

Michelin Développement soutient une formation dans le secteur du numérique

10 jeunes prescrits par les Missions locales du Rhône et 10 demandeurs d'emplois réfugiés statutaires reçoivent une formation de 3 mois délivrée par le CNAM au métier de technicien de maintenance informatique et réseaux - spécialité cybersécurité des PME - assortie d'une période de stage tuteuré en entreprise de la même durée.



#### Provence Alpes Côte d'Azur

##### Master Class Industrie

Face à leurs difficultés pour recruter des opérateurs polyvalents de l'industrie, 7 membres de l'association des Entreprises de L'Huveaune Vallée ont mis en place une action de formation-recrutement accueillant des habitants du territoire dont certains résidant en quartier politique de la ville.

